

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge,
Mme AUBRY Christine, M.GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M.
JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme
WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M.GOMES DA SILVA José à
Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER
Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : ASSURANCES COMMUNALES – Mise en concurrence des
marchés d'assurances**
N° 1103

Le Maire rappelle au Conseil que les contrats d'assurances doivent être souscrits en respectant la procédure de passation des marchés publics. Ils sont de ce fait soumis à obligation de mise en concurrence. En fonction du montant du marché cette procédure est sans formalité préalable sous la forme d'une procédure simplifiée pour les marchés inférieurs à 206 000 €HT et sous la forme d'un appel d'offres pour les marchés d'un montant supérieur.

Vu le montant annuel des primes et pour contractualiser sous la forme simplifiée, les marchés à venir peuvent avoir une durée de 4 ans.

Vu la complexité des régimes d'assurances et ses spécificités, le Maire propose de se faire assister d'un cabinet spécialisé, indépendant vis-à-vis de toute compagnie d'assurances et expérimentée auprès des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de lancer la procédure de négociation des marchés d'assurances communaux

DE CONFIER à un prestataire extérieur une mission de conseil et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances à venir.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire : M. Roland LECLERE